

Troisième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la fondation dissoute:

Fondation de prévoyance en faveur du personnel de la Coopérative de l'Industrie du Bois, en liquidation, Chêne-Bourg
2.

Décision de dissolution par:

l'Autorité de surveillance des fondations*
3.

Date de la décision:

25.02.2005
4.

Echéance de préavis des créances:

15.12.2006
5.

Adresse pour la déclaration des créances:

Fondation de prévoyance en faveur du personnel de la Coopérative de l'Industrie du Bois, p.a. Me Jacques-André Schneider, avocat, rue du Rhône 100, case postale 3403, 1211 Genève 3
6.

Indication:

Il est instamment demandé aux créanciers de la fondation dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7.

Remarques:

*et des institutions de prévoyance de Genève
- Lachat Harari & Associés, Avocats

1211 Genève 3

(03653164)